

La construction de gros ouvrages tels les installations industrielles, **raffineries, usines, unités de stockage, barrages, réseaux de canalisation, mines etc**

. donnent toujours naissance à des risques importants et de natures diverses, risques qui sont toujours à la charge :

- Du maître de l'ouvrage,



- Du bureau d'études,
- Et de l'ensemble des entrepreneurs et fournisseurs qui participent à la construction ou au marché.

C'est l'ensemble de ces risques que tous **Risques chantier** a pour objet de couvrir et ce, par une même police établie au bénéfice de l'ensemble des personnes physiques ou morales intéressées.

[Télécharger la plaquette](#)